

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 596

présenté par
M. Descoeur

ARTICLE 2

À l'alinéa 19, après le mot :

« le »,

insérer le mot :

« bon ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.